

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION

SI VOUS VIVEZ DANS UNE ZONE INONDABLE, QUELQUES PRÉCAUTIONS DÈS MAINTENANT :



Mettez à l'abri les produits sensibles (médicaments, produits chimiques)



Sécurisez les réseaux de gaz ou d'électricité : identifiez où se trouve le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt de ces réseaux



Renseignez-vous auprès de la mairie sur les lieux d'accueil en cas d'évacuation



PENDANT L'INONDATION



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.



N'entreprenez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.



N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés.



Installez-vous en hauteur (étage des maisons, refuge en hauteur, etc.).



Gardez avec vous les produits indispensables : eau, aliments, lait pour les nourrissons, médicaments...



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues.



Placez les produits toxiques en hauteur.



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence



SI VOUS ETES OBLIGÉ DE VOUS DEPLACER



Soyez très prudent. Respectez les déviations mises en place.



Signalez votre départ et votre destination à vos proches.



Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques, suivez attentivement les conseils des sauveteurs qui vous proposent une évacuation.



Coupez le courant électrique, actionnez les commutateurs par précaution.



Ne vous engagez pas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou dans un parking souterrain.



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques